



### SOMMAIRE

#### ZOOM SUR...

L'emploi touristique aquitain ..... 1

#### FORMATIONS ET DIPLÔMES

- Diplôme d'État de paysagiste ..... 2
- Tutoriels vidéos pour Admission Post-Bac ..... 3
- Grade de master pour les diplômés de santé ..... 4
- Réunions d'information au conservatoire Jacques Thibaud ..... 4
- Quoi de neuf diplôme ? ..... 5

#### REPÈRES

- Les élèves du second degré : toujours plus de passages en seconde GT à la rentrée 2014 ..... 2
- Suivi de l'expérimentation du choix donné à la famille dans la décision d'orientation au collège ..... 3
- Actions et initiatives du CIJA en 2015 ..... 4

#### MIXITÉ / ÉGALITÉ

- Comment faire vivre le principe d'égalité dans la formation et dans l'emploi ? ..... 8

#### HANDICAP

- La scolarisation des élèves en situation de handicap dans l'académie de Bordeaux ..... 9

#### TICE

- Concertation nationale sur le numérique pour l'éducation ..... 9

#### ONISEP INFOS

- Parutions nationales ..... 5, 6, 7, 10
- Parution régionale ..... 9
- Mises à jour sur le site Onisep Aquitaine ..... 10
- Partenariat Sud-Ouest/Onisep ..... 10

#### CIJA

- Étudier en Allemagne ..... 11



### ZOOM SUR...

## L'emploi touristique aquitain



S'appuyant sur des données de 2009 et 2011, l'Insee Aquitaine publie une analyse de l'évolution de l'emploi touristique en Aquitaine.

Ce dernier représente 4,5 % de l'emploi total de la région. Le nombre d'emplois aquitains liés au domaine (restauration, hébergement, mais aussi grandes surfaces, commerce de détail, activités de soin...) est de 53 800, avec une augmentation de 6,4 % entre 2009 et 2011. Cette hausse est particulièrement marquée sur le littoral basque.

L'hébergement et la restauration pèsent près de 60 % de l'emploi touristique de la région, marqué par une forte saisonnalité estivale, notamment pour les emplois dans les grandes surfaces, le commerce de détail et la restauration.

Près des deux tiers de ces emplois sont occupés par des 25-50 ans. L'âge moyen des professionnels baisse en fonction de la saison, reflétant la présence de nombreux jeunes dans les emplois estivaux.

Certaines zones géographiques se démarquent. Ainsi, l'aire de Bordeaux se distingue par une forte concentration des emplois dans la restauration, les cafés, le patrimoine et la culture. Plus de 36 % des contrats touristiques sont à temps partiel mais les emplois sont moins affectés par la saisonnalité. Sur les côtes girondine et landaise, l'emploi touristique représente une part importante de l'emploi total. Cependant, les emplois sur ces littoraux sont marqués par une forte saisonnalité. La côte basque demeure elle une zone touristique toute l'année, même si son nombre de contrats double en période estivale. Dans les Landes, la zone thermale concentre 23,4 % des emplois touristiques.

L'Aquitaine est la troisième région française à dégager le plus de richesse générée par la fréquence touristique. Elle produit en effet 7 % de la richesse touristique de la France de province.

#### Télécharger l'analyse complète :

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=4&ref\\_id=21906](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=4&ref_id=21906)

#### Pour aller + loin

Aquitaine Cap métiers a publié un ensemble de documents sur le secteur de l'hôtellerie-restauration et des activités liées au tourisme : tendances du secteur dans la région, métiers qui recrutent, marché de l'emploi, filières de formations...

Accéder directement à ces documents à partir de ce lien

Par ailleurs, Aquitaine Cap Métiers propose des rencontres de 2 heures pour faire le point sur des métiers à partir des diagnostics partagés de l'Observatoire régional emploi formation - OREF. La première rencontre « Tendances Métiers Hôtellerie-Restauration-Tourisme en Aquitaine » se déroulera le 10 février 2015 dans les nouveaux locaux d'Aquitaine Cap métiers à Pessac. Cette rencontre s'adresse principalement aux professionnels de l'orientation et de l'accompagnement.

[Plus d'infos](#)

REPÈRES

## Les élèves du second degré : toujours plus de passages en seconde GT à la rentrée 2014



Le collège accueille 3 335 000 élèves à la rentrée 2014, soit 3 300 élèves supplémentaires. La hausse de 0,1 %, plus faible qu'en 2013, résulte d'un effet démographique : la génération 2003 qui entre en sixième est moins nombreuse que la précédente.

Avec 1 499 000 élèves, le second cycle général et technologique scolarise 28 300 élèves de plus à la rentrée 2014. Cette croissance de 1,9 %, principalement centrée sur la classe de seconde, s'explique par des flux de passage plus importants vers la voie générale et technologique.

À la rentrée 2014, 69,3 % des élèves du second cycle suivent une formation générale et technologique, soit 1,9 point de plus en trois ans. À l'exception de Mayotte, l'augmentation concerne toutes les académies. Le second cycle professionnel accueille 7 300 élèves de moins qu'en 2013, soit une baisse de 1,1 % qui s'explique notamment par un meilleur taux de réussite au baccalauréat professionnel en 2014.

Le secteur privé accueille un peu plus d'un élève sur cinq (soit 21,1 %). Sa part a tendance à augmenter en sixième, mais diminue dans le second cycle.

### Consulter la Note d'information n°42 - Décembre 2014

<http://www.education.gouv.fr/cid58762/les-eleves-du-second-degre-toujours-plus-de-passages-en-seconde-gt-a-la-rentree-2014.html>

**La lettre d'information de l'Onisep Aquitaine**  
Tour de Sèze  
3 terrasse Front du Médoc  
BP 20016  
33007 Bordeaux Cedex

**Directeur de la publication :**  
Éric MORTELETTE

**Rédacteur en chef :**  
Luc DIAZ

**Chef de projet :**  
Caroline PEIGNIER

**Rédaction :**  
Sandra BARRERE, Tangi BOURLÈS,  
Julie GOUBET, Caroline PEIGNIER

**PAO :** Régis BOUGUEN

**Relecture :** Peggy BESSON

**Dépot légal :** 1<sup>er</sup> trimestre 2015

**ISSN :** 1968-987X

Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation et indication d'origine

## Diplôme d'État de paysagiste

La formation et le diplôme de paysagiste DPLG sont remplacés par une nouvelle formation et un nouveau diplôme. Ce nouveau diplôme d'État de paysagiste s'inscrit dans les standards européens de l'enseignement supérieur. Ce diplôme de niveau bac + 5 permet de valider 180 crédits européens et a vocation à conférer le grade de master à ses diplômés. Cette formation est assurée par l'École nationale supérieure de paysage de Versailles, par les écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage de Bordeaux et de Lille et par l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois. Les écoles sont autorisées (après validation des ministères de tutelle) à mettre en place un cycle préparatoire d'études en paysage.

La formation d'une durée de 3 ans comprend des heures d'enseignement encadrées (375 heures minimum) auxquelles s'ajoutent le travail personnel de l'étudiant et des périodes de stages.

L'accès en première année se fait sur concours commun. La voie externe est ouverte aux titulaires d'un diplôme national de l'enseignement supérieur sanctionnant une formation de 2 ans et validant 120 crédits européens ainsi qu'aux candidats ayant obtenu une dispense des titres requis pour faire acte de candidature.

**Admissibilité :**

- épreuve écrite de description d'un site qui fait suite à une visite de site (2h30, coef. 2) ;
- épreuve d'expression plastique (2h30, coef. 2)

**Admission :**

- entretien sur la base de l'analyse d'un texte issu d'une bibliographie indiquée au moment de l'inscription au concours (30 min, coef. 4)
- épreuve écrite d'anglais (1h, coef. 1), une note inférieure à 7/20 est éliminatoire

La voie interne est ouverte aux étudiants ayant validé 120 ects dans le cadre du cycle préparatoire d'études en paysage mis en place par un établissement autorisé à délivrer le DE de paysagiste.

L'admission se fait sur dossier composé des relevés de notes du cycle préparatoire d'études en paysage, d'une lettre de motivation et d'un entretien de 20 minutes. Une phase d'orientation est organisée pour les étudiants qui souhaitent suivre le DE de paysagiste dans un autre établissement que celui où ils ont effectué leur cycle préparatoire d'études en paysage.

Les inscriptions pour la rentrée 2015 au concours commun d'entrée aux écoles du paysage de Versailles-Marseille, Lille et Bordeaux sont ouvertes du 10 janvier au 2 mars 2015. Toutes les informations sur la procédure d'inscription sont en ligne à cette adresse :

[http://www.ecole-paysage.fr/site/ensp\\_fr/S-inscrire-au-concours-commun-2015.htm](http://www.ecole-paysage.fr/site/ensp_fr/S-inscrire-au-concours-commun-2015.htm)

### Statistiques du concours commun d'entrée dans les écoles de paysage de Versailles-Marseille, Lille et Bordeaux :

Pour la session 2014, il y a eu 457 candidats inscrits au concours et 125 admis

#### Origine des candidats :

Diplômes obtenus	Nombre de candidats	Nombre d'admis
BTSA Aménagement paysager	274	61
BTS design d'espace	45	23
Autres BTSA et BTS	13	3
CPGE Arts appliqués, Littéraire, scientifique	24	7
L2/ L3/ Master	13	5
DNAP, DNAT	2	1
DUT, L2, L3, Master : art, arts appliqués, histoire, histoire de l'art, géographie, SVT	74	20
Diplômes étrangers / équivalence	12	5

REPÈRES

Suivi de l'expérimentation du choix donné à la famille dans la décision d'orientation au collège



Ce rapport est consacré à la première année de mise en œuvre de l'expérimentation consistant à laisser la décision d'orientation aux responsables légaux de l'élève. Elle concerne 12 académies et une centaine de collèges. Les inspections générales ont analysé les organisations mises en place, cherché à identifier les premiers effets sur le déroulement de la procédure d'orientation, sur les modalités d'information et d'accompagnement des élèves et des parents concernés. Elles ont porté leur attention sur la place des parents dans la préparation de l'orientation en interrogeant la notion de «co-éducation». À ce jour, on observe une diversité de pratiques mais aussi de possibles malentendus entre le choix d'orientation et l'affectation, ainsi que des points de tension quant au suivi des élèves à l'issue de la classe de troisième. L'accueil des parents et leurs attentes restent à consolider et à être inscrits dans un partenariat qui ne se focalise pas sur la seule classe de troisième mais s'élargit aux autres niveaux du collège. Des recommandations ont été formulées pour la suite de la conduite de l'expérimentation.

Consulter le rapport :

<http://www.education.gouv.fr/cid84663/suivi-de-l-expérimentation-du-choix-donne-a-la-famille-dans-la-décision-d-orientation-au-collège.html>

Répartition des admis selon l'origine du bac :

Type de baccalauréat	Nombre d'inscrits	Nombre d'admis
Bac ES	68	21
Bac L	38	8
Bac S	167	50
Bac STAE, STAV, STI, STT	118	29
Bac professionnel	54	11
Autres bacs / équivalences / diplômes étrangers	12	6

Source : École nationale supérieure de paysage Versailles-Marseille

[http://www.ecole-paysage.fr/media/formation\\_paysagiste/UPL6303691125077372357\\_Stats\\_annuelles\\_Nbre\\_d\\_inscrits\\_Re\\_partition\\_des\\_candidats\\_et\\_des\\_admis\\_selon\\_origines\\_etudes\\_sup\\_STATS\\_INTERNET\\_2014.pdf](http://www.ecole-paysage.fr/media/formation_paysagiste/UPL6303691125077372357_Stats_annuelles_Nbre_d_inscrits_Re_partition_des_candidats_et_des_admis_selon_origines_etudes_sup_STATS_INTERNET_2014.pdf)

Textes officiels :

Décret n° 2014-1400 du 24 novembre 2014 portant création du diplôme d'État de paysagiste et fixant les conditions de recrutement par concours et de formation des étudiants  
<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/11/24/2014-1400/jo/texte>

Arrêté du 9 janvier 2015 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État de paysagiste  
<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/1/9/AGRE142854A/jo/texte>

Arrêté du 9 janvier 2015 relatif aux modalités d'admissions dans la formation conduisant au diplôme d'État de paysagiste  
<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/1/9/AGRE1428561A/jo/texte>

APB 2015

Le portail Admission Post-Bac est ouvert du 20 janvier au 20 mars 2015. Afin d'améliorer et de faciliter l'accès à cette procédure aux candidats et à leur famille, des nouveautés ont été intégrées au portail :



- information sur les débouchés professionnels des filières post-bac : réussite au diplôme ou à l'examen, poursuites d'études et insertion professionnelle ;
- reconduction du numéro vert d'assistance technique des candidats du 16 février au 31 juillet 2015 ;
- évolution du calendrier APB pour éviter les phases d'admission pendant les épreuves écrites du baccalauréat ;
- augmentation du nombre de formation en apprentissage : 1800 formations y sont recensées cette année ;
- accessibilité du portail aux malvoyants.

Retrouver l'ensemble des nouveautés APB 2015 sur :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid85541/admission-post-bac-les-nouveautés-de-la-procédure-a.p.b.-2015.html>

À noter :

Comme l'année dernière, le SAIO de l'académie de Nantes propose sous forme de vidéos, des tutoriels à destination des lycéens pour la procédure Admission Post-bac. Chaque tutoriel correspond aux différentes étapes de la procédure :

Tutoriels actuellement accessibles :

Tuto 1 : S'informer sur les formations

Tuto 2 : Créer son dossier d'inscription

Tuto 3.1 : Sélectionner et finaliser ses candidatures « Formations sélectives sur dossier »

Tuto 3.2 : Sélectionner et finaliser ses candidatures « Choisir une licence »

Tutoriels prochainement en ligne :

Tuto 4 : L'apprentissage et APB

Tuto 5 : Comprendre les phases d'admission

Tuto 6 : Participer à la procédure complémentaire

Accéder aux tutoriels sur le site de l'académie de Nantes :

[http://www.ac-nantes.fr/18896949/0/fiche\\_\\_\\_pagelibre/&RH=ACTUALITE](http://www.ac-nantes.fr/18896949/0/fiche___pagelibre/&RH=ACTUALITE)

REPÈRES

Actions et initiatives du CJA en 2015



Le Cja publie le calendrier récapitulatif des actions et initiatives programmées pour l'année 2015 : parution des guides, programme des ateliers du jeudi, salons...

Retrouvez la plaquette sur :

<http://www.info-jeune.net/actualites-details/items/initiatives-et-actions-du-cja-en-2015.html>

## Grade de master pour les diplômés de santé

Le décret n°2014-1511 du 15 décembre 2014 précise la liste des grades ou titres universitaires des disciplines de santé ainsi que la liste des diplômes conférant le grade de master. Suite à l'inscription dans le schéma de l'espace européen de l'enseignement supérieur (licence-master-doctorat) des études de santé, le grade universitaire de master est attribué aux diplômés de formation approfondie en sciences médicales, pharmaceutiques et odontologiques qui sanctionnent un deuxième cycle universitaire. Le grade de master est également attribué au diplôme d'État de sage-femme, au certificat de capacité d'orthophoniste et au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste.

**Consulter le texte officiel :**

Décret n°2014-1511 du 15 décembre 2014 - JO du 17 décembre 2014  
<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/12/15/2014-1511/jo/texte>

## Réunions d'information au Conservatoire Jacques Thibaud

Le Conservatoire de Bordeaux propose en partenariat avec des établissements scolaires, la possibilité d'articuler études générales et formation artistique (musique et danse) de l'école primaire jusqu'au lycée.

Des réunions d'information sont organisées au conservatoire (22 quai Sainte-Croix à Bordeaux) :

Horaires aménagés musique en partenariat avec l'école élémentaire André Meunier	3 février 2015 à 18h	Retrait et dépôt des dossiers de candidatures : du 3 février au 14 mars 2015
Horaires aménagés musique ou danse en partenariat avec le collège Aliénor d'Aquitaine	6 février 2015 à 18h	
Préparation du Bac TMD en partenariat avec le lycée Camille Jullian	13 février 2015 à 18h	
Horaires aménagés musique ou danse pour la préparation du bac S avec le lycée François Mauriac et la préparation d'un bac à dominante scientifique avec le lycée Gustave Eiffel		

Toutes les informations concernant les modalités et conditions d'admission sont sur le site du conservatoire ainsi que les dossiers d'inscription à télécharger :

[http://www.bordeaux.fr/ebx/pgPresStand8.psml?\\_nfpb=true&\\_pageLabel=pgPresStand8&classofcontent=presentationStandard&id=23308](http://www.bordeaux.fr/ebx/pgPresStand8.psml?_nfpb=true&_pageLabel=pgPresStand8&classofcontent=presentationStandard&id=23308)

# Quoi de neuf diplôme ?

## ONISEP INFOS

**VIENT  
DE PARAÎTRE**  
publication  
nationale



### Après le bac

Collection Dossiers  
Janvier 2015  
480 pages  
Réf. 9782273011990  
9 €

Pour toute commande :  
**Tél. 05 40 54 71 41**

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

### Diplôme initial de langue française et diplôme d'études en langue française en milieu scolaire

Circulaire n° 2014-180 du 24 décembre 2014 - BOEN n°2 du 8 janvier 2015

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=85051](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85051)

Calendrier des sessions d'examens

### Bac STAV

Arrêté du 18 décembre 2014 - JO du 26 décembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/12/18/AGRE1428494A/jo/texte>

Dispenses d'épreuves des candidats au bac STAV déjà titulaire d'un bac général ou technologique dans une autre série pour la session 2015

### MC Vendeur-conseil en produit technique pour l'habitat (niveau IV)

Arrêté du 17 décembre 2014 - JO du 3 janvier 2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/12/17/MENE1430214A/jo/texte>

Création (la 1<sup>ère</sup> session d'examen selon les nouvelles dispositions aura lieu en 2016)

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### BTS Comptabilité et gestion

Arrêté du 3 novembre 2014 - JO du 3 décembre 2014

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=84021](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=84021)

Définition et condition de délivrance (1<sup>ère</sup> session d'examen en 2017) ; remplace le BTS Comptabilité et gestion des organisations (dernière session en 2016)

### Écoles d'ingénieurs

Arrêté du 17 octobre 2014 - JO du 10 décembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/10/17/MENS1411680A/jo/texte>

Admission en première année de certaines écoles d'ingénieurs (dont ENSGTI de Pau, INP Bordeaux, ENSEIRB-MATMECA, ENSCBP)

### Écoles normales supérieures

Circulaire n° 2014-0020 du 13 novembre 2014 - BOEN n°46 du 11 décembre 2014

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=84179](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=84179)

Débouchés offerts à partir de la banque d'épreuves littéraires - session 2015

### Formation - stages

Décret n° 2014-1420 du 13 novembre 2014 - BOEN n°46 du 11 décembre 2014

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=82503](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=82503)

Encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages

### Formation en ostéopathie

Décret n° 2014-1505 du 12 décembre 2014 - JO du 14 décembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/12/12/2014-1505/jo/texte>

Définition du programme et du déroulement de formation conduisant au titre d'ostéopathe

### Formation en ostéopathie

Arrêté du 12 décembre 2014 - JO du 14 décembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/12/12/AFSH1426478A/jo/texte>

Conditions d'accès, délivrance du diplôme, instances de gouvernance

### Formation en ostéopathie

Arrêté du 12 décembre 2014 - JO du 14 décembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/12/12/AFSH1426479A/jo/texte>

Dispenses d'enseignement susceptibles d'être accordées en vue de la préparation au diplôme permettant d'user du titre d'ostéopathe

### Certificat de capacité d'orthoptiste

Arrêté du 20 octobre 2014 - JO du 17 décembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/10/20/MENS1427226A/jo/texte>

Modalités d'accès, organisation des études, délivrance du diplôme

## ONISEP INFOS

**VIENT  
DE PARAÎTRE**  
publication  
nationale

**Les métiers du sport**

Collection Parcours  
Décembre 2014  
176 pages  
Réf. 9782273011921  
12 €

Pour toute commande :  
Tél. 05 40 54 71 41

**BTS**

Note de service n°2014-0021 du 30 décembre 2014 - BOEN n°2 du 8 janvier 2015  
[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=85033](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85033)  
Calendrier des épreuves communes - session 2015

**Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics (ISA-BTP)**

Arrêté du 16 décembre 2014 - BOESR n°2 du 8 janvier 2015  
[http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid\\_bo=85076&cbo=1](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=85076&cbo=1)  
L'ISA-BTP devient une école d'ingénieur interne à l'université de Pau et des Pays de l'Adour

**Diplôme d'État de paysagiste**

Arrêté du 9 janvier 2015 - JO du 18 janvier 2015  
<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/1/9/AGRE142854A/jo/texte>  
Définition

**Diplôme d'État de paysagiste**

Arrêté du 9 janvier 2015 - JO du 18 janvier 2015  
<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/1/9/AGRE1428561A/jo/texte>  
Modalités d'admission dans la formation menant aux DE de paysagiste

**École nationale de la magistrature**

Arrêté du 22 décembre 2014 - JO du 24 décembre 2014  
<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/12/22/JUSB1426648A/jo/texte>  
Ouverture au titre de l'année 2015 des trois concours d'accès à l'ENM

**Études de santé (médecine)**

Arrêté du 29 décembre 2014 - JO du 31 décembre 2014  
<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/12/29/AFSH1430600A/jo/texte>  
Nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en médecine suite aux épreuves terminales de l'année universitaire 2014-2015 (334 à l'Université de Bordeaux)

**Études de santé (pharmacie)**

Arrêté du 29 décembre 2014 - JO du 31 décembre 2014  
<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/12/29/AFSH1430606A/jo/texte>  
Nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en pharmacie suite aux épreuves terminales de l'année universitaire 2014-2015 (137 à l'Université de Bordeaux)

**Études de santé (odontologie)**

Arrêté du 29 décembre 2014 - JO du 31 décembre 2014  
<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/12/29/AFSH1430633A/jo/texte>  
Nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en odontologie suite aux épreuves terminales de l'année universitaire 2014-2015 (58 à l'Université de Bordeaux)

**Études de santé (sage-femme)**

Arrêté du 29 décembre 2014 - JO du 31 décembre 2014  
<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/12/29/AFSH1430637A/jo/texte>  
Nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études de sage-femme suite aux épreuves terminales de l'année universitaire 2014-2015 (30 à l'Université de Bordeaux)

**Études de santé**

Arrêté du 29 décembre 2014 - JO du 31 décembre 2014  
<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/12/29/AFSH1430639A/jo/texte>  
Nombre complémentaire d'étudiants admis, à l'issue des épreuves de la première année commune aux études de santé pour l'année universitaire 2014-2015, à poursuivre des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme

**Études de santé**

Arrêté du 29 décembre 2014 - JO du 31 décembre 2014  
<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/12/29/AFSH1430641A/jo/texte>  
Nombre de places offertes pour l'année universitaire 2015-2016 pour l'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme

**Études de santé**

Arrêté du 29 décembre 2014 - JO du 31 décembre 2014  
<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/12/29/AFSH1430654A/jo/texte>

## ONISEP INFOS

**VIENT  
DE PARAÎTRE**  
publication  
nationale

**Les métiers de l'agroalimentaire**

Collection Parcours  
Décembre 2014  
152 pages  
Réf. 9782273011914  
12 €

Pour toute commande :  
**Tél. 05 40 54 71 41**

Nombre de places offertes pour l'année universitaire 2015-2016 pour l'admission en troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme

**Études de santé (droit au remords)**

Arrêté du 29 décembre 2014 - JO du 31 décembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/12/29/AFSH1430678A/jo/texte>

Nombre de places offertes pour l'année universitaire 2015-2016 pour l'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme aux étudiants qui souhaitent exercer leur droit au remords

**AUTRES****Élèves en situation de handicap**

Décret n°2014-1484 du 11 décembre 2014 - JO du 12 décembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/12/11/2014-1484/jo/texte>

Création des accompagnants des élèves en situation de handicap qui ont pour mission l'aide mutualisée aux élèves en situation de handicap (remplacent les assistants d'éducation)

**Scolarisation des élèves en situation de handicap**

Décret 2014-1085 du 11 décembre 2014 - JO du 12 décembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/12/11/2014-1485/jo/texte>

Le décret permet à des élèves en situation de handicap de bénéficier de dispenses d'enseignement. Il précise également le contenu et les modalités d'adoption du projet personnalisé de scolarisation. Il impose une procédure d'analyse des besoins de l'élève.

**Mixité sociale**

Circulaire n°2014-181 du 7 janvier 2015 - BOEN n°2 du 8 janvier 2015

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=85087](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85087)

Instructions du gouvernement pour l'amélioration de la mixité sociale au sein des établissements publics du second degré

Sources : JO, BOEN et BOESR du 9 décembre 2014 au 18 janvier 2015

# Comment faire vivre le principe d'égalité dans la formation et dans l'emploi ?

Après 30 ans de politique publique, des avancées notables sont constatées dans le domaine de l'égalité filles-garçons, femmes-hommes au regard de l'accès à l'emploi et de l'évolution des carrières. Les femmes sont entrées sur le marché du travail (elles représentent 47,7 % de la population active), elles assument de plus en plus des postes à responsabilité. Dans la foulée, les filières de formation deviennent de plus en plus mixtes, le taux de diplomation des femmes n'a jamais été aussi relevé (50% des femmes sont diplômées de l'enseignement supérieur).

On constate néanmoins encore et toujours des écarts sensibles qui illustrent la puissance des représentations et des stéréotypes, et fondent notre action de sensibilisation à la fois auprès des professionnels de l'éducation, des parents et des jeunes.

## Quelques exemples saillants<sup>(1)</sup> :

- La moitié des emplois occupés par les femmes se concentrent sur 12 des 87 familles professionnelles : les métiers du soin, de la sollicitude et de l'éducation ; seules trois familles de métiers sont paritaires : les professionnels du droit ; les cadres administratifs, comptables et financiers ; les médecins et assimilés, soit 4,1 % des emplois ;
- Du point de vue de l'accessibilité aux métiers et de la rémunération, à fonction et formation égales, on constate des déterminismes sexués :
  - Les femmes constituent 99 % des assistantes maternelles, 98 % des secrétaires, 97 % des aides à domicile, 82 % des enseignants du primaire, 21,8 % des élus au Sénat, 18,5 % à l'Assemblée, 10 % des PDG, 9,9 % des présidents de fédérations sportives, 8 % des directeurs de théâtre, 6 % des chefs d'orchestre ;
  - L'écart de salaire entre les femmes et les hommes est de 19,7 % à 22,3 % selon les branches professionnelles et les statuts.
- Dans les médias, le rôle des femmes est stéréotypé, souvent cantonné aux messages publicitaires et aux témoignages liés aux problématiques du foyer ; elles ne représentent que 20 % de la parole experte ;
- Dans la formation, les choix sont également stéréotypés : les femmes représentent 25 % des effectifs dans les filières d'ingénierie, 10 % dans les filières STI, dont 73,6 % en arts appliqués ; les garçons ne représentent que 7,1 % de la filière ST2S.

Devant ce constat d'une société sexuellement divisée, il convient de soutenir nos efforts. C'est toute l'ambition du plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons présenté par la ministre Najat Vallaud-Belkacem, en novembre 2014, et décliné au sein de chaque académie via la constitution d'un réseau de chargés de mission Égalité filles-garçons.

Ce plan a vocation à lutter résolument contre les inégalités en s'arrimant solidement au socle des valeurs qui fondent notre République : liberté, égalité, fraternité, par le moyen d'actions de sensibilisation, de formation, et la mise en place de dispositifs volontaristes au nombre desquels, dans le champ de l'orientation, le Parcours individuel d'information et d'orientation et de découverte du monde professionnel (PIIOMMEP), expérimenté cette année et déployé à grande échelle au cours de l'année prochaine, figure en bonne place.

Parce que mettre en œuvre dans les actes et les pratiques les principes acquis en droit, c'est poser les conditions de la justice éducative, préserver la liberté de chacun et favoriser le bien-vivre ensemble.

## Sites ressources :

Au plan national :

- **Outil pour l'égalité des filles et des garçons** : <http://www.reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons.html>
- **Le site de l'ONISEP** : <http://objectifegalite.onisep.fr/#/1>

Dans ma région :

- **Qui peut m'informer** : <http://objectifegalite.onisep.fr/dans-ma-region/qui-peut-minformer/>
- **Les ressources associatives** : <http://objectifegalite.onisep.fr/dans-ma-region/les-sites-web-et-les-associations-nationales/#>



Éducateur de jeunes enfants



Ingénieure forage

**Pour tout contact :**  
Rectorat de l'Académie de Bordeaux  
Sandra BARRERE, chargée de mission  
Égalité filles-garçons  
[sandra.barrere@ac-bordeaux.fr](mailto:sandra.barrere@ac-bordeaux.fr)  
Tél. : 05 40 54 71 39

<sup>(1)</sup> Sources :

- Chiffres clés 2012 de l'égalité hommes-femmes, ministère des droits des femmes  
- L'égalité entre les filles et les garçons dans les écoles et les établissements, Rapport de l'IGEN, mai 2013  
- Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir - Guide ressources pour les équipes éducatives des collèges et des lycées, MENESR, CANOPÉ, 2014

## ONISEP INFOS

**VIENT  
DE PARAÎTRE**  
publication  
régionale



### Guide des formations agricoles en Aquitaine

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine (DRAAF) et la Délégation régionale de l'Onisep Aquitaine ont travaillé en partenariat pour réaliser l'ouvrage «Guide des formations, scolaire et apprentissage, agriculture et monde rural» dont l'objectif est de faire découvrir les formations de l'enseignement agricole en Aquitaine. La nouvelle version mise à jour est disponible en téléchargement sur :

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine/Dossiers/Metiers-Emploi/L-agriculture-en-Aquitaine>

## Scolarisation des élèves en situation de handicap dans l'académie de Bordeaux



La loi du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a renforcé les actions en faveur de la scolarisation des élèves en situation de handicap. La lettre de l'académie de Bordeaux datée de janvier 2015 fait le point sur les actions et dispositifs en place et à venir dans notre académie.

### Sommaire du dossier :

- Rappel du cadre légal : Loi du 11 février 2005
- Des modes de scolarisation adaptée à chacun
- L'école inclusive, proposer des réponses adaptées
- 9 ans après la loi de 2005, quel bilan dans l'académie de Bordeaux ?
- Les priorités de l'académie de Bordeaux en 2014-2015
- Des matériels pédagogiques adaptés mis à disposition des élèves
- Exemples d'actions conduites dans l'académie de Bordeaux
- Présentation des mesures prises lors de la conférence nationale du handicap en décembre dernier
- Insertion professionnelle dans la fonction publique et faire valoir ses droits

### Consulter la lettre de l'académie de Bordeaux n°16 - Janvier 2015

<http://www.ac-bordeaux.fr/cid85182/lettre-academie-bordeaux-janvier-2015.html>

## TICE

## Lancement de la concertation nationale sur le numérique pour l'éducation

Dans la perspective de la généralisation du numérique à l'École annoncée par le Président de la République, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche poursuit le déploiement de sa stratégie numérique. La ministre Najat Vallaud-Belkacem a lancé, le 20 janvier dernier, une grande concertation nationale qui se déroulera jusqu'au 9 mars 2015.

Cette concertation est organisée autour de 5 grandes thématiques :

- le numérique, les apprentissages et la réussite de tous les élèves
- le numérique, renouvellement et diversification des pratiques pédagogiques et éducatives
- le numérique et les compétences de demain
- le numérique et la réduction des inégalités
- le numérique, un facteur d'ouverture de l'école à son territoire et à son environnement

Par le biais d'un questionnaire en ligne, les acteurs de la communauté éducative, les collectivités territoriales, les associations et les entreprises partenaires de l'École sont invités à contribuer à cette concertation pour formuler des propositions concrètes en matière de numérique pour l'éducation :

[www.questionnaire.ecolenumerique.education.gouv.fr](http://www.questionnaire.ecolenumerique.education.gouv.fr)

Par ailleurs, un site web dédié à la concertation a été créé. Il regroupe plusieurs types d'informations et de documents (rapports, enquêtes, exemples d'usages pédagogiques) pour alimenter la réflexion autour de la question du numérique pour l'éducation.

### Plus d'informations :

<http://www.education.gouv.fr/cid85558/lancement-de-la-concertation-nationale-sur-le-numerique-pour-l-education.html&xatmc=concertationnumerique&xatnp=1&xatcr=1>



## MISES À JOUR

sur [www.onisep.fr/bordeaux](http://www.onisep.fr/bordeaux)

### INFOS + RENTREE 2015 DE L'APRÈS BAC

#### Les inscriptions hors portail APB

[http://www.onisep.fr/content/download/646600/12548841/file/InfoplusBac\\_Onisep\\_Aquitaine\\_Inscriptions%20Hors%20APB\\_2015.pdf](http://www.onisep.fr/content/download/646600/12548841/file/InfoplusBac_Onisep_Aquitaine_Inscriptions%20Hors%20APB_2015.pdf)

#### Admissions en écoles d'ingénieur et de commerce

[http://www.onisep.fr/content/download/570388/11309228/file/InfoplusBac\\_Onisep\\_Aquitaine\\_Admissions\\_Gdes%20ecoles\\_2015.pdf](http://www.onisep.fr/content/download/570388/11309228/file/InfoplusBac_Onisep_Aquitaine_Admissions_Gdes%20ecoles_2015.pdf)

#### Devenir ingénieur sans passer par une CPGE

[http://www.onisep.fr/content/download/487112/10304740/file/InfoplusBac\\_Onisep\\_Aquitaine\\_Devenir%20Ingenieur\\_2015.pdf](http://www.onisep.fr/content/download/487112/10304740/file/InfoplusBac_Onisep_Aquitaine_Devenir%20Ingenieur_2015.pdf)

#### Les classes préparatoires aux grandes écoles

[http://www.onisep.fr/content/download/638355/12468082/file/InfoplusBac\\_Onisep\\_Aquitaine\\_Classes%20Prepas\\_2015.pdf](http://www.onisep.fr/content/download/638355/12468082/file/InfoplusBac_Onisep_Aquitaine_Classes%20Prepas_2015.pdf)

#### Poursuivre des études après un bac pro

[http://www.onisep.fr/content/download/647229/12556567/file/InfoplusBac\\_EtudesApresBacPro\\_2015.pdf](http://www.onisep.fr/content/download/647229/12556567/file/InfoplusBac_EtudesApresBacPro_2015.pdf)

#### Fiches : Que faire après les bacs généraux et technologiques

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine/Dossiers/Formations-Diplomes/Fiches-Que-faire-apres-les-bacs-generaux-et-technologiques>

## Partenariat Onisep / Alternatives économiques Entrer dans la vie active

Ce hors-série est issu d'un partenariat entre l'Onisep et Alternatives Économiques avec le soutien de l'Agefa PME. Il est consacré aux conditions d'entrée des jeunes dans la vie active.

Il présente :

- Les débouchés filière par filière, du CAP au doctorat, en passant par les écoles de commerce, d'ingénieurs... répertoriés en 20 fiches.
- Un zoom sur les secteurs d'activité dans lesquels les jeunes se concentrent à leur entrée dans la vie active : industrie, santé, action sociale, hôtellerie, restauration, administration publique...



128 pages - 9,50 euros

- Le lien fait entre école et entreprise dans différentes filières et disciplines spécifiques : dans quelle mesure les différents parcours de formation protègent-ils du chômage et de la précarité ?
- Les secteurs offrant aux nouvelles recrues davantage de débouchés que d'autres : métiers verts, hôtellerie-restauration, commerce et vente, industrie...

Ce dossier prend appui sur l'enquête Génération 2010 réalisée par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), qui fait autorité en matière d'études sur le lien entre formation et emploi. Il fournit aux acteurs de l'orientation, aux enseignants, aux parents et aux jeunes en formation un outil utile et facile à manier.

## Partenariat Sud-Ouest / Onisep 300 métiers pour votre avenir

L'édition 2015 du Hors-série Sud-Ouest réalisé en partenariat avec la délégation régionale de l'Onisep Aquitaine vient de paraître.

*Ce guide sera diffusé dans les CIO et SCUIO de l'académie de Bordeaux prochainement.*



**Ce hors-série est en vente  
chez les marchands de journaux**



# Étudier en Allemagne

## ÉTUDES DU SECOND DEGRÉ

### SOMMAIRE

Études du second degré .....	11
Études supérieures .....	12
- Reconnaissance des diplômes .....	13
- Programmes européens .....	13
- Bourses .....	14
Stages .....	15
Informations pratiques .....	17
Adresses utiles .....	17
Sites essentiels .....	17

### Section franco-allemande baccalauréat professionnel Aéronautique option Maintenance système cellule

Lycée Flora Tristan - Domaine «La Chausse»  
33360 Camblanes et Meymac  
Mél. : ce.0330060l@ac-bordeaux.fr  
[www.lp-flora-tristan.net](http://www.lp-flora-tristan.net)  
**Site Aérocampus Aquitaine :**  
[www.aerocampus-aquitaine.com](http://www.aerocampus-aquitaine.com)

### La Section binationale Franco-Allemande : AbiBac

Les sections binationales proposent aux élèves de suivre un parcours de formation spécifique élaboré avec un pays partenaire : l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Elles sont distinctes des sections internationales, qui préparent exclusivement à l'option internationale du baccalauréat (OIB). Elles se distinguent aussi des sections européennes ou de langues orientales et des sections internationales par la délivrance simultanée du baccalauréat général et du diplôme correspondant du pays concerné. Cette **double délivrance donne accès à l'enseignement supérieur** à ses titulaires, dans les deux pays. L'admission se fait en classe de seconde, en séries ES, L ou S.

Un accord bilatéral France/Allemagne a permis la création de sections franco-allemandes dans lesquelles, l'enseignement aboutit à la délivrance simultanée du baccalauréat français général (série L, ES, S) et de l'Abitur allemand (**Abibac**).

Lycée Pape Clément - 1, rue Léo Lagrange  
BP 90 - Pessac Cedex 33605  
Tél. : 05 57 26 63 00 - Fax : 05 57 26 63 03  
<http://lyceepapeclément.fr/>

Lycée Louis Barthou - 2 rue Barthou  
BP 1515 - Pau Cedex 64015  
Tél. : 05 59 98 98 00 - Fax : 05 59 98 98 01  
[www.cyberlycee.fr/barthou](http://www.cyberlycee.fr/barthou)

### En savoir +

- Rectorat de l'académie de Bordeaux :  
[www.ac-bordeaux.fr/pid30951/europe-et-international.html](http://www.ac-bordeaux.fr/pid30951/europe-et-international.html)  
- CIEP : [www.ciep.fr/abibac](http://www.ciep.fr/abibac)

### LES SECTIONS EUROPÉENNES

Les sections européennes existent dans les collèges et les lycées généraux, technologiques et professionnels. Elles sont ouvertes au collège à partir de la classe de quatrième. Les sections européennes proposent des enseignements spécifiques fondés sur l'apprentissage renforcé d'une langue vivante étrangère au collège, l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique, et la connaissance approfondie de la culture du pays de la section, au lycée. Le niveau en langue vivante et la motivation sont déterminants pour y accéder. **En savoir + :** [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) et CIO de votre établissement

### LES PROGRAMMES D'ÉCHANGES FRANCO-ALLEMANDS

#### - Programmes de l'OFAJ

Ces programmes de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) **sont basés sur la réciprocité** et permettent de passer quelques mois en Allemagne dans un établissement scolaire. Ils s'adressent à des collégiens et lycéens.

#### \* *Voltaire*

- Élèves de troisième et de seconde. Les élèves français séjournent dans leur famille d'accueil allemande pendant 6 mois, de mars à août et accueillent leur correspondant allemand en France pour les 6 mois suivants, de septembre à février. Les élèves Voltaire sont scolarisés dans l'établissement de leur partenaire.

#### \* *Brigitte Sauzay*

- Élèves de la 4<sup>e</sup> à la 1<sup>re</sup> ayant un minimum de deux ans d'apprentissage de l'allemand. Les participants séjournent pendant trois mois consécutifs (soit 84 jours) dans le pays partenaire.

Contact : Rectorat de l'académie de Bordeaux : [www.ac-bordeaux.fr/pid30951/europe-international.html](http://www.ac-bordeaux.fr/pid30951/europe-international.html)

- OFAJ : [www.ofaj.org](http://www.ofaj.org) : Rubrique «Participer» > «Aller à l'école»

#### - Bourses AEF (Études dans un établissement français à l'étranger)

Elles s'adressent à des élèves de lycée de classes de seconde ou de 1<sup>re</sup> générale (ES, S ou L) et permettent d'aller passer une année scolaire dans un établissement français à l'étranger : lycée français de Munich.

*Dépôt du dossier individuel de candidature :* dans le courant du 2<sup>e</sup> trimestre de l'année de seconde.

L'obtention de la bourse est conditionnée par un excellent niveau scolaire. Les ressources de la famille sont également prises en compte.

#### - Validation de l'année de seconde passée en Allemagne

Cette mesure est destinée à encourager la mobilité des jeunes entre les deux pays et vise un objectif de formation générale, linguistique et culturelle.

Elle concerne les élèves germanistes de seconde, obligatoirement inscrits dans un établissement français, pour passer une année en Allemagne.

Les familles intéressées auront à identifier avant la fin de l'année de 3<sup>e</sup> l'établissement allemand susceptible d'accueillir l'élève.

**Contact pour ces dispositifs :** Rectorat de Bordeaux DAREIC : [www.ac-bordeaux.fr/pid30951/europe-international.html](http://www.ac-bordeaux.fr/pid30951/europe-international.html)

## ÉTUDES SUPÉRIEURES

### ÉTABLISSEMENTS ET CURSUS

L'Allemagne compte plus de 320 établissements d'enseignement supérieur répartis dans tout le pays.

L'étudiant qui veut faire des études supérieures a le choix entre les universités, les universités techniques, les Fachhochschulen (ou plus récemment appelées Hochschulen), les écoles supérieures des Beaux-arts et les écoles supérieures de musique.

- **Les universités** et établissements équivalents proposent un enseignement quasi-exclusivement théorique orienté vers la recherche. Certains établissements sont spécialisés dans certaines matières (universités techniques, universités de médecine, de sport, de politique, d'administration, d'économie ou encore écoles supérieures de pédagogie). Les Églises protestante et catholique financent leurs propres universités.

- **Les Fachhochschulen** offrent des études, surtout dans les domaines des sciences de l'ingénieur, des sciences économiques, des sciences sociales mais également du design. Elles privilégient une approche pratique qui prépare les étudiants à la vie professionnelle.

Les études pratiques (surtout sous forme de stages) sont intégrées dans les cursus et ont généralement une durée de six mois à un an.

- **Les écoles supérieures des Beaux-arts et de musique** sont ouvertes aux étudiants qui visent les métiers artistiques (pratique ou enseignement).

Dans les universités allemandes, la langue d'enseignement est l'allemand, quelques filières de spécialisation utilisent l'anglais ou une autre langue étrangère comme langue d'enseignement. L'anglais est également la langue d'enseignement (du moins pour les premiers semestres) dans les programmes menant à un diplôme international créés dans certaines universités.

Les établissements sont, pour la plupart, publics, financés par les Länder ; ils peuvent être gratuits mais d'autres demanderont des frais de scolarité.

Les études sont réparties en semestres : semestre d'hiver (en général, de septembre à février) et d'été (d'avril à septembre). Ces dates peuvent varier d'une université à l'autre.

Dans de nombreuses universités on ne peut commencer un cycle qu'au début du semestre d'hiver.

Les études sont d'une durée théorique de 8 à 12 semestres.

### En savoir + :

- **Office allemand d'échanges universitaires (DAAD)** : <http://paris.daad.de>  
Informations sur l'organisation de l'enseignement supérieur allemand, les différents types d'établissements, les voies et conditions d'accès, les bourses et aides financières, la reconnaissance des diplômes et de nombreuses informations pratiques.

- **Hochschulkompass ou Atlas des cursus d'études** : [www.hochschulkompass.de](http://www.hochschulkompass.de)

Ce moteur de recherche élaboré par le DAAD en coopération avec la HRK (Hochschulrektorenkonferenz), permet de trouver l'établissement approprié à son objectif de formation.

Les informations sont présentées dans 2 banques de données classées par niveaux d'études.

- **Studienwahl** :

<http://www.studienwahl.de/fr/index.htm>  
Informations générales sur les études dans l'enseignement supérieur en Allemagne.

<http://www.daad.de/deutschland/studienangebote/ranking/en/> (EN/ D)

Classement des cursus et informations pratiques pour étudiants étrangers

<http://ranking.zeit.de/che2014/de/>

Classement des établissements, établi par le «Centrum für Hochschulentwicklung» et l'hebdomadaire « Die Zeit », actualisé tous les ans

- **Ambassade d'Allemagne** :

[www.paris.diplo.de](http://www.paris.diplo.de)  
Rubrique « Education »

- **Euroguidance** : [www.euroguidance-france.org](http://www.euroguidance-france.org)  
Informations sur les études en Allemagne

- **Ploteus** : [ploteus](http://ploteus.de)

Portail sur les opportunités d'études et de formation en Europe : systèmes d'éducation et de formation, programmes d'échanges et de bourses.

[www.study-in.de/en/index.php](http://www.study-in.de/en/index.php) : Informations sur les études

[www.cidj.com](http://www.cidj.com) : rubrique « partir à l'étranger »  
Dossier Allemagne

**Guides à lire** : <http://paris.daad.de>

- **Étudier en Allemagne** : Guide pratique pour étudiants étrangers

- **Études en Allemagne** : le bon choix pour votre enfant : 15 questions-réponses à destination des parents

- **L'Allemand, passeport pour l'avenir**

Cette brochure s'adresse aux parents devant choisir, pour leurs enfants, les langues étrangères à étudier à l'école

### PROCÉDURES ET INSCRIPTIONS

Les formalités sont différentes si vous partez seul ou dans le cadre d'un programme d'échange. Entièrement à votre charge dans le premier cas, elles sont allégées, simplifiées et plus rapides dans le second.

**Le baccalauréat français** donne accès aux établissements d'enseignement supérieur allemands dans les mêmes conditions que les étudiants allemands.

Pour accéder à une Fachhochschule, le bac n'est pas indispensable, mais un certificat des filières professionnelles est nécessaire.

Dans un grand nombre de cursus, le critère de sélection pour l'admission en premier semestre est la note obtenue au bac. On parle alors de numerus clausus (NC).

Mais il faut faire la distinction :

- entre les matières sans NC (inscription libre) ;
- les matières avec une sélection propre à l'établissement (lokaler numerus clausus) ;
- les matières soumises à une sélection au niveau national (bundesweiter numerus clausus) : médecine, psychologie et biologie.

[www.hochschulstart.de](http://www.hochschulstart.de)

Dans le cas d'une inscription libre ou d'une sélection locale, il faut adresser sa candidature au futur établissement ainsi que pour les demandes d'inscription à partir du 2<sup>e</sup> semestre, quelle que soit la discipline.

### Test d'allemand

Le TestDaF est un test d'allemand conçu pour les étudiants étrangers désirant poursuivre leurs études en Allemagne. Il est proposé plusieurs fois par an, à des dates précises, par un certain nombre de centres de test habilités partout dans le monde. Liste des centres de tests TestDaf agréés en France : [www.testdaf.de](http://www.testdaf.de)



### Pour s'inscrire à l'université les étudiants doivent :

- posséder des connaissances d'allemand leur permettant de suivre des cours sans peine. Les étudiants étrangers doivent soit se présenter, en France au test appelé «TestDaf», soit réussir l'examen DSH (Deutsche Sprachprüfung für den Hochschulzugang) directement auprès de l'établissement d'accueil en Allemagne ;
- se renseigner sur le mode de recrutement précis de l'établissement auprès du bureau des relations internationales (Akademisches Auslandsamt) ;
- demander un formulaire d'admission (Antrag auf Zulassung zum Studium/auf Immatrikulation) dans l'établissement allemand où l'on souhaite s'inscrire ;
- respecter les dates d'inscription :  
Semestre d'hiver (début des cours le 1<sup>er</sup> octobre) : avant le 15 juillet,  
Semestre d'été (début des cours le 1<sup>er</sup> avril) : avant le 15 janvier.

### Procédure d'admission centralisée

(ZVS : Zentralstelle für die Vergabe von Studienplätzen).

Elle s'applique à certaines filières universitaires et certaines Fachhochschulen (FH). Le plus souvent : biologie, chimie, pharmacie, médecine, médecine vétérinaire, médecine dentaire et psychologie : [www2.zvs.de](http://www2.zvs.de)

**À savoir !** Service d'assistance pour aider les étudiants étrangers à déposer leur candidature auprès des universités. Service payant : [www.uni-assist.de](http://www.uni-assist.de)

### Frais d'inscription

Dans la grande majorité des établissements d'enseignement supérieur financés par l'État, les frais de scolarité ne dépassent pas 500 € par semestre, alors que dans les établissements privés, ils peuvent atteindre jusqu'à 20 000 € par an.

À prévoir également : les frais d'assurance maladie et une cotisation semestrielle d'environ 200 € qui donne accès aux transports en commun.

### En savoir + :

[www.etudier-en-allemande.org](http://www.etudier-en-allemande.org) : (site allemand disponible en 8 langues) : choisir son université et préparer son séjour. Sur le blog, des étudiants répondent à vos questions.

## RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES

Afin de faciliter la mobilité des étudiants des deux pays, la France et l'Allemagne ont passé un certain nombre d'accords sur la reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires ou, plus précisément, sur une dispense d'études pour permettre aux étudiants de continuer leurs études dans le pays partenaire sans perte de temps. L'autorité compétente est l'université auprès de laquelle le candidat sollicite une inscription et qui examinera la demande formulée par l'étudiant. (Source : DAAD)

- **ENIC/NARIC** : [www.enic-naric.net](http://www.enic-naric.net)

Portail européen pour la reconnaissance des diplômes et des qualifications professionnelles. Liste des organismes compétents par pays.

- **NARIC** Zentralstelle für ausländisches Bildungswesen : [www.kmk.org](http://www.kmk.org) (D, EN) : Centre allemand : équivalences de diplômes étrangers en Allemagne.

- **DAAD** : <http://paris.daad.de>

Rubrique «Reconnaissance des diplômes étrangers»

Pour faire reconnaître des attestations ou diplômes français en vue de l'exercice d'une activité professionnelle ou de la poursuite d'études en Allemagne, le demandeur doit transmettre des copies au service allemand compétent (372 autorités différentes compétentes en la matière).

## PROGRAMMES EUROPÉENS

### \* Erasmus+ Enseignement scolaire

Ce programme permet les échanges et la coopération entre les établissements scolaires en Europe impliqués dans un partenariat :

- Échanges de classes d'élèves (et accompagnants), pour une durée inférieure à 2 mois (60 jours).
- Mobilité de longue durée (de 61 jours à 12 mois) pour les élèves de 14 ans et plus.

Contactez votre établissement ou la DAREIC (Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération).  
[www.erasmusplus.fr](http://www.erasmusplus.fr)

### \* Erasmus+ Enseignement supérieur

Réservé aux étudiants (inscrits au moins en 2<sup>e</sup> année d'études supérieures) ce programme permet d'effectuer un séjour d'études de 3 à 12 mois à destination des pays participants (28 pays de l'Union européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège et Turquie) ou des pays partenaires.

Vous restez rattaché à votre université ou école d'origine qui vous garantit la reconnaissance de votre séjour d'études passé à l'étranger dans votre cursus français et la prend en compte pour l'attribution de votre diplôme.

Les candidats sont sélectionnés selon leur niveau dans la langue du pays de destination, leur motivation et leur dossier universitaire.

Ce programme permet de conserver sa bourse nationale et de bénéficier d'une aide attribuée sur critères sociaux dont le montant varie en fonction du niveau de vie du pays d'accueil (voir chapitre «Aides financières et bourses»).

**Contact** : Service des Relations Internationales de votre établissement scolaire ou de votre université.

- [www.erasmusplus.fr](http://www.erasmusplus.fr)

### \* Erasmus+ Masters conjoints

Ce programme s'adresse aux étudiants titulaires d'une licence, et soutient des cours de master de haute qualité. Les cours sont proposés par au moins 3 établissements d'enseignement supérieur de 3 pays européens. Une période d'études dans au moins 2 des 3 universités est prévue. Les cours mènent à l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint. Une bourse peut être accordée. Contactez le service des relations internationales de votre établissement.  
[www.erasmusplus.fr](http://www.erasmusplus.fr)

- Liste des masters Erasmus Mundus :

[http://eacea.ec.europa.eu/erasmus\\_mundus/results\\_compendia/selected\\_projects\\_action\\_1\\_master\\_courses\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/erasmus_mundus/results_compendia/selected_projects_action_1_master_courses_en.php)

- Portail sur les masters en Europe :

<http://fr.mastersportal.eu>

- Association d'étudiants Erasmus Mundus : [www.em-a.eu/fr](http://www.em-a.eu/fr)

- Génération Erasmus : [www.generation-erasmus.fr](http://www.generation-erasmus.fr)

### Programmes bilatéraux

De nombreuses universités ou écoles ont passé des accords avec des établissements européens qui ne rentrent pas dans le cadre de programmes européens, mais permettent également des échanges d'étudiants.

Les programmes bilatéraux, trilatéraux ou multilatéraux sont basés sur la reconnaissance de périodes d'études passées à l'étranger et sur la préparation de doubles diplômes.



**- Université franco-allemande :**

[www.dfh-ufa.org](http://www.dfh-ufa.org)

L'Université franco-allemande (UFA) est constituée par un réseau d'établissements d'enseignement supérieur français et allemands.

Plus de 100 cursus intégrés sont organisés sous son égide.

**- Institut d'Études Politiques de Bordeaux : filière franco-allemande**

Double diplôme en sciences politiques et sociales, la FIFA est une formation intégrée franco-allemande en cinq ans débouchant sur le Diplôme de Sciences Po Bordeaux et le Master Empirische Politik- und Sozialforschung, de l'Université de Stuttgart.

[www.sciencespobordeaux.fr](http://www.sciencespobordeaux.fr)

Rubrique «*International*» > «*Doubles diplômés*»

**- Les universités en Aquitaine :****- Université de Bordeaux :**

[www.u-bordeaux.fr/](http://www.u-bordeaux.fr/)

Rubrique «*Formation - Étudier à l'étranger*»

**- Université Bordeaux Montaigne**

[www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/index.html](http://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/index.html)

Rubrique «*international*»

**- Université de Pau et des Pays de**

**l'Adour :** <http://ri.univ-pau.fr/live/>

**En savoir +**

- Rectorat de l'académie de Bordeaux :

[www.ac-bordeaux.fr/pid30951/europe-international.html](http://www.ac-bordeaux.fr/pid30951/europe-international.html)

- ONISEP : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

- Secrétariat ou bureau des Relations Internationales de votre établissement

- CIO et service universitaire d'information et d'orientation pour les étudiants

**Assistanat****\* Assistant français à l'étranger**

Ce programme permet aux étudiants titulaires au moins d'une licence 2 en langues de partir de 7 à 11 mois dans un établissement étranger en soutien à l'enseignement du français. Contacter le CIEP.

**En savoir + :**

- CIEP : [www.ciep.fr/assistantfr](http://www.ciep.fr/assistantfr)

- Service des relations internationales de votre université

- Service universitaire d'information et d'orientation

**BOURSES**

L'Allemagne offre de nombreuses aides financières aux étudiants qui partent hors programmes d'échanges.

**- L'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD) :** <http://paris.daad.de>

Rubrique «*Bourses*»

Le DAAD fournit le plus important programme de bourses en Allemagne. Il accorde chaque année quelque 45 000 bourses à des étudiants, diplômés, chercheurs et artistes allemands et étrangers.

**À lire : Guide « Bourses d'études et de recherche 2015 / 2016 »****- L'OFAJ :** [www.ofaj.org/etudier](http://www.ofaj.org/etudier)

L'OFAJ propose deux types de mobilité :

- une mobilité sous forme de séminaires disciplinaires de groupes organisés par les universités elles-mêmes et une mobilité individuelle sous forme de stages pratiques et de séjours de recherche dans le pays voisin.

- Bourses pour étudiants des conservatoires supérieurs de musique et écoles d'art dramatique, pour étudiants d'écoles d'art et bourses de recherche sur un thème franco-allemand.

**Bourses de mobilité internationale**

Le complément de mobilité s'adresse aux étudiants boursiers sur critères sociaux qui effectuent à l'étranger un échange universitaire ou un stage obligatoire.

Le montant est de 400 € par mois, de 2 à 9 mensualités.

Candidature à déposer uniquement auprès du service des relations internationales de son établissement.

[www.crous-bordeaux.fr/bourses.html](http://www.crous-bordeaux.fr/bourses.html) rubrique

«*Les autres aides*»

**- Le dispositif Aquimob et les aides de la région Aquitaine :**

**Dispositif Aquimob :** [www.aquimob.fr/](http://www.aquimob.fr/)

AquiMob est un dispositif permettant le dépôt d'un dossier unique de demande d'aide financière pour toutes les aides à la mobilité internationale disponibles dans un établissement d'enseignement supérieur aquitain partenaire.

Les aides du dispositif s'adressent :

\* aux boursiers sur critères sociaux comme aux non-boursiers

\* pour les boursiers sur critères sociaux, ces aides s'ajoutent à la bourse du CROUS

\* pour tous, sous réserve que le cursus et le projet de mobilité répondent aux critères des aides disponibles via AquiMob.

Conditions pour déposer une demande :

- être étudiant, en formation initiale, inscrit dans un des établissements d'enseignement supérieur aquitain partenaire, au niveau L2 à doctorat

- avoir un projet de mobilité internationale qui s'inscrit dans son cursus et permettant de valider des crédits ECTS

- avoir validé son projet pédagogique avec l'équipe enseignante / le service relations internationales de son établissement

**Aquimob :** outil de candidature en ligne :

<https://www.aquimob.fr/>

**Coût de la vie**

En Allemagne, le niveau de vie est élevé ; il faut compter environ 800 € par mois pour les dépenses de la vie quotidienne en plus des frais d'inscription.

Selon la ville, les différences régionales peuvent être considérables.

**« Carte Sociale des Œuvres Universitaires Franco-Allemande »**

Elle permet aux étudiants français de moins de 35 ans de bénéficier des services des Studentenwerke au même titre et aux mêmes tarifs que les étudiants allemands. Elle est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours. Prix : 2,20 €.

Elle est délivrée par l'agence comptable du CROUS : [www.crous-bordeaux.fr](http://www.crous-bordeaux.fr)

**Logement**

Des résidences universitaires et des foyers d'étudiants existent dans presque toutes les villes universitaires en Allemagne. Le service d'accueil des étudiants étrangers («*Akademisches Auslandsamt*») fournit toutes les informations concernant les offres de chambres et les démarches à accomplir pour obtenir un logement.

**Deutsches Studentenwerk** (équivalent du CROUS)

- [www.studentenwerke.de](http://www.studentenwerke.de) (D, EN) : Informations sur les résidences universitaires et les aspects de la vie sociale étudiante

- <http://paris.daad.de> Rubrique «*Étudier*» et «*Liens thématiques*»

- [www.internationale-studierende.de](http://www.internationale-studierende.de) (D, EN)

Informations sur les possibilités de logement, la restauration (les RU) et les subventions (le BAfoG).



### Autres types de logement

- [www.mitwohonzentrale.de](http://www.mitwohonzentrale.de) (D, EN). Service payant.

« Mitwohonzentralen », agences spécialisées dans la location et le partage de logements : Recherche par ville

- [www.jugendherberge.de](http://www.jugendherberge.de) : Auberges de jeunesse allemandes (Fédération internationale des auberges de jeunesse).

### À lire ! Guides en téléchargement :

<http://paris.daad.de>

- **Étudier en Allemagne** : Guide pratique pour étudiants étrangers

- **L'Allemagne au quotidien** : Guide de poche pour étudiants étrangers

### STAGES

En Allemagne, lorsque le mot « Praktikum » est employé, il s'agit de mettre l'accent sur la formation, l'apprentissage du futur métier. La durée du stage doit être de 2 à 6 mois. En revanche, le stage n'est pas rémunéré mais une indemnité peut éventuellement être attribuée.

En savoir + : [www.allemande.diplo.de](http://www.allemande.diplo.de) : CIDAL  
Télécharger la brochure « Recherche d'emplois et de stages en Allemagne »

### Quelques conseils :

- Commencer votre recherche plusieurs mois avant votre départ : les entreprises allemandes pourvoient leurs postes de stage généralement 4 à 6 mois à l'avance ;
- Réaliser un bilan personnel (notamment le niveau de langue, attesté si possible par un diplôme ou une expérience réelle) ;
- Définir votre projet professionnel (but du stage, durée...);
- S'informer sur l'emploi et les entreprises ainsi que sur les conditions de vie en Allemagne ;
- Rechercher des offres.

Pour poser sa candidature on procède comme pour une recherche d'emploi. Il faut rédiger un CV, une lettre de motivation qui doit souligner les informations les plus importantes et éveiller l'intérêt pour votre CV. Elle est personnalisée, brève (une page maximum), datée, signée, avec les coordonnées et doit être envoyée au « Personalabteilung ». Le dossier doit comporter également des bulletins de note et diplômes, ainsi que des attestations de stages et/ou de certificats attestant de vos compétences en langues étrangères.

Il est important de signer avec l'entreprise un contrat qui stipule les conditions du stage : rémunération ou pas, durée, objet...).

Modèle de convention sur le site du CIDAL.

### Programme européen Erasmus +

#### \* Erasmus+ Enseignement supérieur

Ce programme permet de partir de 3 à 12 mois dès la 1<sup>re</sup> année d'études universitaires et jusqu'au doctorat.

Le stage est encadré par l'établissement d'envoi et l'entreprise d'accueil qui signent avec l'étudiant une convention de stage. Les jeunes diplômés peuvent faire un stage dans ce cadre à condition d'être sélectionnés durant leur dernière année d'études pour un stage réalisé dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme.

#### \* Assistant de langue :

Les étudiants souhaitant partir en tant qu'assistant de langue dans un pays européen doivent en faire la demande dans le cadre de ce programme.

Contact : Service des relations internationales ou bureau des stages de votre établissement.

#### \* Erasmus+ Formation professionnelle

Les apprenants de l'enseignement et de la formation professionnelle (BTS, DUT, licence pro, apprentis, etc.) peuvent obtenir une bourse pour effectuer un stage dans une entreprise en Europe.

Ces mobilités sont individuelles mais inscrites dans le cadre d'un projet européen Erasmus+ déposé par l'établissement scolaire d'envoi.

- élèves de lycée professionnel : stages en entreprise de 2 semaines à 12 mois
- étudiants de BTS : stages en entreprise de 2 à 12 mois ou séjours d'étude de 3 à 12 mois pouvant inclure une période de stage.
- étudiants post baccalauréat professionnel et post BTS dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme : stages en entreprise de 2 à 12 mois.

### À noter ! Il n'est pas possible de participer à ce programme à titre individuel. Il faut nécessairement passer par l'intermédiaire de son centre de formation.

En savoir + :

[www.agence-erasmus.fr/page/mobilite-formation-professionnelle](http://www.agence-erasmus.fr/page/mobilite-formation-professionnelle)

[www.generation-erasmus.fr](http://www.generation-erasmus.fr)

#### \* Assistant français à l'étranger

Ce programme permet aux étudiants, titulaires au minimum d'une licence, d'assurer des cours de conversation et un éveil à la culture française dans un établissement étranger. La rémunération est variable selon les pays.

Durée : 7 à 12 mois.

#### En savoir + :

[www.ciepf.fr/assistants-francais-a-letranger](http://www.ciepf.fr/assistants-francais-a-letranger)

### Bourses nationales

#### Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

##### - Bourses de mobilité internationale

Le complément de mobilité s'adresse aux étudiants boursiers sur critères sociaux qui effectuent à l'étranger un échange universitaire ou un stage obligatoire. Le montant est de 400 € par mois, de 2 à 9 mensualités.

Candidature à déposer uniquement auprès du service des relations internationales de son établissement.

[www.crous-bordeaux.fr/bourses.html](http://www.crous-bordeaux.fr/bourses.html) rubrique « Les autres aides »

Aquimob : [www.aquimob.fr](http://www.aquimob.fr)

#### Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

- Bourse pour les élèves et étudiants de l'enseignement agricole technique et supérieur court (Bac Technologique, BTA, Bac Professionnel et BTSA), qui effectuent un stage à l'étranger de 4 semaines consécutives minimum (ou 28 jours).

- Bourse pour les étudiants de l'enseignement supérieur : stage de 6 semaines.

Dans les 2 cas :

- tous pays hors France (métropole et DROM COM) sont éligibles ;
- lieu du stage : structure professionnelle (exploitation, entreprise, laboratoire...).

**Contact :** Service des relations internationales ou bureau des stages de votre établissement  
<http://agriculture.gouv.fr/Faire-un-stage-a-l-etranger>

### Programmes d'échange franco-allemand

#### \* Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

L'OFAJ encourage les échanges franco-allemands de jeunes de 18 à 30 ans.

Il finance certains stages pratiques et professionnels en Allemagne. Le stage doit faire partie intégrante des études ou de la formation, être reconnu par l'établissement et avoir une durée minimale de 4 semaines, dans une entreprise allemande.

#### \* Stages pratiques pour étudiants :

- Étudiants de toute discipline, niveau licence, ayant une bonne connaissance de la langue allemande ;
  - Montant de la bourse : 300 € pour un mois, montant limité à 900 € si le stage dure plus de trois mois ;
  - Subvention forfaitaire pour frais de voyage aller-retour.
- La demande doit parvenir au moins un mois avant la date de départ.



\* **Stages pour jeunes en apprentissage ou en formation professionnelle**

- (CAP, BAC PRO) et technologique (BTS),  
- Montant de la bourse : 300 € pour un mois, un forfait de 150 € est accordé par tranche de deux semaines supplémentaires. montant limité à 900 € au delà de trois mois,  
- subvention forfaitaire pour frais de voyage aller-retour.

La demande de bourse est à déposer par l'établissement d'enseignement professionnel ou technologique 1 mois avant le début du stage, auprès de l'OFAJ. La bourse sera versée au participant à son retour.

**En savoir + :**

[www.ofaj.org/trouver-un-job-faire-un-stage](http://www.ofaj.org/trouver-un-job-faire-un-stage)

- **Programme Praxes** : stage de 1 à 6 mois pour jeunes de 18 à 30 ans ayant des bases en allemand.

**Attention !** Les demandes de bourse sont à déposer par l'établissement d'origine.

OFAJ : [www.ofaj.org](http://www.ofaj.org) rubrique «Participer» puis «Job, stage»

\* **Secrétariat franco-allemand pour les échanges en formation professionnelle (SFA)**

Le SFA propose une aide financière pour permettre des échanges de jeunes en formation initiale ou continue entre la France et la République Fédérale Allemande, d'une durée de 3 à 4 semaines.  
[www.dfs-sfa.org/fr](http://www.dfs-sfa.org/fr)

\* **ASA : Réseau européen de coopération internationale** : [www.asa-programm.de/francais](http://www.asa-programm.de/francais)

Le programme ASA (Arbeits-und Studienaufenthalte in Afrika, Südamerika und Asien) propose à des binômes franco-allemands des stages sur tous les continents.

**Bourses régionales**

**Aquimob**

C'est un dispositif qui permet aux étudiants inscrits dans un des établissements d'enseignement supérieur aquitain partenaire et partant à l'étranger dans le cadre de leur cursus (mobilité formation ou stage) de déposer en ligne un dossier unique de demande d'aide financière à la mobilité internationale pour les aides disponibles dans leur établissement.

Il concerne les étudiants aquitains :

- inscrits l'année de la mobilité dans un établissement d'enseignement supérieur aquitain partenaire, du niveau L2 à M2,
- ayant réalisé au moins 1 année universitaire complète (2 semestres) dans un établissement d'enseignement supérieur français à la date du départ,

- effectuant une mobilité d'une durée de 3 mois minimum (2 mois DUT) qui permet la validation d'un diplôme reconnu et habilité par l'État (ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de l'agriculture).
  - Montant de l'aide : 400 € par mois.
  - Tous les pays (Europe ou hors Europe).
- En savoir + :** [www.aquimob.fr](http://www.aquimob.fr)

**Aquitaine Cap Mobilité, l'aide de la Région Aquitaine**

Le Conseil régional soutient et encourage la mobilité des jeunes : lycéens, étudiants, apprentis, jeunes professionnels. Il offre des aides pour des stages en entreprise à l'étranger dans le cadre du programme «Aquitaine Cap Mobilité».

Le stage doit être obligatoire et concerne les jeunes inscrits dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat en Aquitaine. Les régions partenaires de l'Aquitaine sont privilégiées.

- **Lycéens :**

Élèves préparant un diplôme professionnel de type CAP, bac professionnel ou technologique.

Bourse : 100 €/élève/semaine (jusqu'à 400 €)  
Contact : son établissement scolaire

- **Jeunes de missions locales**

Jeunes de plus de 18 ans, suivis par une mission locale souhaitant faire un stage en entreprise à l'étranger.

- stage court : 15 jours, 95 €/semaine
  - stage long : 10 à 14 semaines, 380 €/mois
- Contact : sa mission locale

- **Stagiaires de la formation professionnelle**

Être inscrit dans un organisme de formation professionnelle, avoir plus de 18 ans et souhaiter acquérir des compétences et des expériences professionnelles complémentaires dans une entreprise en Europe.

Montant de la bourse : 1 000 € par projet (de 4 à 6 semaines).

Contact : son organisme de formation.

- **Apprentis**

Pour acquérir des compétences professionnelles complémentaires à sa formation et bouger en Europe ou à l'international. Aide mensuelle : 380 € (pour 4 semaines)

Contact : son CFA

- **Étudiants du sanitaire et social :**

Être inscrit dans un établissement aquitain du secteur sanitaire et social, avoir plus de 18 ans.

Stage obligatoire à vocation humanitaire et en relation avec le parcours de formation.

Montant de la bourse : 380 €/mois (projets de 1 à 3 mois)

Contact : son établissement scolaire

- **Demandeurs d'emploi**

Pour réaliser un projet professionnel à l'étranger (perfectionner ses connaissances linguistiques, découvrir de nouvelles pratiques professionnelles) dans le but d'une insertion future : avoir plus de 18 ans et être suivi par Pôle emploi, une mission locale ou une organisme de formation. Montant de la bourse : jusqu'à 1 500 € pour un stage longue durée.

Contact : Pôle emploi, sa mission locale ou son organisme de formation

**En savoir + :**

- <http://les-aides.aquitaine.fr> Rubrique « Recherche avancée » et « 16-25 ans »

- <http://cap-mobilite.aquitaine.fr/> Rubrique « les outils » > « Dispositifs du Conseil Régional d'Aquitaine ».

**Sites spécialisés**

- [www.arbeitsagentur.de](http://www.arbeitsagentur.de) (Service de l'emploi allemand) rubrique «Jobbörse» et choisir la langue

- <http://karriere.unicum.de/praktikum> (D)

Site d'offres de stages et d'emplois pour les étudiants

- [www.praktikum.info](http://www.praktikum.info) - Offre de stages.

- [www.praktika.de](http://www.praktika.de)

- [www.prabo.de](http://www.prabo.de)

- [www.jobber.de](http://www.jobber.de)

**En savoir +**

- Consulter la brochure du CIJA « Destination Europe » sur [www.info-jeune.net](http://www.info-jeune.net) Rubrique «Europe»

- **Eurodesk** : [www.eurodesk.eu](http://www.eurodesk.eu)

Informations sur les programmes communautaires.

- **Euroguidance** : [www.euroguidance-france.org](http://www.euroguidance-france.org) Rubrique «StagePi/Jobs, emplois».

- **Portail européen de la jeunesse :**

<http://europa.eu/youth/fr> Rubrique « travailler »



## INFORMATIONS PRATIQUES

### Apprendre l'allemand

Pour connaître les organismes proposant des cours d'allemand en Aquitaine, consulter la fiche cours de langues éditée par le CIJA.

[www.info-jeune.net](http://www.info-jeune.net) – Rubrique « S'informer » > « Se former », cours de langues

Apprendre en ligne :

- **Institut Goethe** : [www.goethe.de](http://www.goethe.de)

Cours d'allemand à distance, liste des instituts où l'on enseigne la langue allemande en France et en Allemagne.

- **Orthogratrainer** : [www.orthogratrainer.net](http://www.orthogratrainer.net)

Site proposant de nombreux exercices sur l'orthographe allemande, divisé en 2 sections, l'une pour les enseignants et l'autre pour les élèves.

### ADRESSES UTILES

#### Information Jeunesse

- Site fédéral de la jeunesse : [www.dbjr.de](http://www.dbjr.de)
- Service International pour la Jeunesse de la République fédérale d'Allemagne : [www.ijab.de](http://www.ijab.de) : Coordonnées des centres d'information jeunesse allemands
- <http://www.young-germany.de> : Portail d'information pour les jeunes
- Réseau Eurodesk : [www.eurodesk.eu/](http://www.eurodesk.eu/)
- Portail européen de la jeunesse : <http://europa.eu/youth>

#### Adresses utiles en Aquitaine

##### Consulat Général de la République Fédérale d'Allemagne

377, boulevard du Président Wilson  
33200 Bordeaux - Caudéran  
Tél. : 05 56 17 12 22 - [www.bordeaux.diplo.de](http://www.bordeaux.diplo.de)  
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

##### Goethe Institut (Institut culturel allemand)

35, cours de Verdun - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 56 48 42 60

[info@bordeaux.goethe.org](mailto:info@bordeaux.goethe.org)

[www.goethe.de/ins/fr/bor/fr/index.htm](http://www.goethe.de/ins/fr/bor/fr/index.htm)

L'institut organise un grand nombre de manifestations culturelles : projections de films, débats avec les auteurs, vernissages, concerts...

##### Les relais de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse

L'OFAJ a mis en place de nombreux relais pour diffuser les programmes qu'il propose aux jeunes destinés à renforcer l'amitié franco-allemande.

- **Les «jeunes ambassadeurs»** s'adressent aux jeunes pour des projets scolaires, individuels ou associatifs.

#### - Les Points Info OFAJ :

Structures d'information pour les jeunes : diffusion d'informations sur les programmes de rencontres et d'échanges.  
CIJA - 125 cours Alsace-Lorraine  
33000 Bordeaux - Tél : 05 56 56 00 49

#### - Les correspondants régionaux et académiques :

[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org) Rubrique OFAJ > Nos réseaux

### Jumelages

#### - Région Aquitaine / Land de Hesse

La région Aquitaine a un partenariat de coopération avec le Land de Hesse. Dans le cadre du Fonds de coopération avec la Hesse, le Conseil régional lance un appel à projets chaque année pour :

- renforcer les échanges entre l'Aquitaine et son partenaire, en accompagnant les acteurs associatifs, économiques et institutionnels aquitains dans le développement de projets de coopération avec des partenaires issus de cette région ;
- soutenir la réalisation de projets de coopération structurants, engageant les acteurs des différents territoires dans des relations durables.

Dépôt des dossiers : toute l'année

Contact : Pôle Affaires Européennes et Internationales

<http://europe-international.aquitaine.fr>

#### - Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) : [www.afccre.org](http://www.afccre.org)

Pour connaître la liste des communes jumelées avec l'Allemagne en région Aquitaine

### SITES ESSENTIELS

#### - Ambassade d'Allemagne :

[www.paris.diplo.de](http://www.paris.diplo.de)

Portail de l'ambassade d'Allemagne : liens vers sites spécialisés en Allemagne (recherche d'emploi, de stage, placement au pair, journaux allemands, annuaires d'entreprises, manifestations (salons, forums, journées de rencontre demandeurs d'emploi/entreprises).

#### - CIDAL : Centre d'information et de documentation de l'ambassade d'Allemagne

[www.cidal.diplo.de](http://www.cidal.diplo.de)

Liens sur la vie politique, l'économie, l'emploi, le tourisme, l'apprentissage de l'allemand, les études supérieures, la recherche, les échanges de jeunes, la culture, les médias.

#### - Le portail de l'Allemagne :

[www.deutschland.de](http://www.deutschland.de)

Listes de liens commentés traduits en six langues.

#### - France-Allemagne :

[www.france-allemande.fr](http://www.france-allemande.fr)

Portail de la coopération entre les deux pays : liens vers les écoles, universités et associations actives de coopération franco-allemande.

#### - Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) : [www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

#### - Portail européen de la jeunesse :

<http://europa.eu/youth>

Liens vers des sites d'information sur tous les thèmes (études, emploi, volontariat, etc.) classés par pays..



#### Pour compléter votre information et préparer votre séjour,

le réseau Information Jeunesse se tient à votre disposition !

#### Documentation en consultation :

- La brochure «Destination Europe»  
[www.info-jeune.net](http://www.info-jeune.net) Rubrique «Europe»

#### Les fiches du CIDJ :

- Les bourses de l'enseignement supérieur
- Préparer son voyage à l'étranger
- Allemagne
- Volontariat
- Étudier dans l'Union européenne



#### Centre d'Information Europe Direct Aquitaine - Eurodesk - CIJA -

125 cours Alsace-Lorraine  
33000 BORDEAUX - Tél : 05 56 56 00 49  
[www.info-jeune.net](http://www.info-jeune.net) - [europedirectaquitaine@cija.net](mailto:europedirectaquitaine@cija.net)

Votre avis nous intéresse, pour toute remarque ou suggestion concernant ce produit, écrivez-nous : [cpeignier@onisep.fr](mailto:cpeignier@onisep.fr)